

Commission paritaire des ministères

 **Philipp Joss**, collaborateur socio-diaconal
président

En décembre 2019, le Synode a inscrit la commission paritaire des ministères au Règlement ecclésiastique. La séance constitutive, composée respectivement de deux personnes représentant l'Association des catéchètes réformés bernois, l'Association de la diaconie et la Société pastorale, s'est réunie pour la première fois avec les responsables de secteur en automne 2020. Conformément au règlement d'organisation, la mission est la suivante: échange de connaissances entre les ministères, avec le Conseil synodal et ses services généraux.

Nous nous sommes réunis deux fois au cours de l'année sous revue. Nous nous sommes penchés sur la procédure des conférences thématiques concernant

le concept de la pédagogie de la religion et nous nous sommes interrogés sur la manière dont les associations professionnelles sont intégrées dans ce processus, et les conséquences que le concept pourrait avoir pour les titulaires de postes socio-diaconaux. Entre-temps, les associations ont été invitées à poursuivre la discussion sur ce concept.

Par ailleurs, nous avons mené une discussion sur l'«égalité» entre les ministères et avons décidé que, dans un premier temps, la visibilité des documents et outils existants des secteurs de la diaconie et de la catéchèse destinés aux employeurs et employés devait être améliorée sur le site web. En outre, un groupe de travail composé

de collaboratrices et collaborateurs socio-diaconaux, de catéchètes et de représentants de secteurs élabore un guide contenant des indications sur les aspects à prendre en compte lors de l'engagement d'une catéchète ou d'un collaborateur socio-diaconal (une telle brochure existe déjà pour le ministère pastoral). Le guide aborde les conditions d'engagement et d'autres réglementations.

Les représentantes et représentants regardent avec considération la commission paritaire des ministères. Elle permet de se rencontrer pour échanger et apprécier chaque point de vue. Nous sommes curieux de voir ce que nous pouvons accomplir. ■

Commission des recours

 **Claude Labbé**
président

La commission des recours a traité un cas pendant l'année 2021, lequel est clos (décision de non-entrée en

matière), mes collègues étant remerciés pour l'excellente collaboration. ■

Motions et postulats en suspens

Motion du Synode d'été du 18/19 août 2020 de la députée Eva Leuenberger et du député Christoph Knoch concernant le financement des congés d'études des pasteurs et des pasteurs; adoption; décision.
Proposition: le Conseil synodal est chargé de présenter au Synode des modèles de financement alternatifs pour la suppléance des pasteurs et des pasteurs durant leur congé d'études.

Décision du Synode d'hiver du 14 décembre 2021, point 13: le Synode

«charge le Conseil synodal de procéder à une consultation sur le concept de financement et de contribution auprès de l'Association des paroisses du canton de Berne et de la Société pastorale réformée évangélique Berne-Jura-Soleure, d'en rendre compte au Synode d'hiver 2022 et de soumettre au Synode la mise en œuvre de la motion et son classement pour décision» (chiffre 5). ■